

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 17
Présents : 16
Pouvoirs : /
Votants : 16

.....
Date de la convocation :
13 mars 2014

Date d'affichage :
13 mars 2014

Présents : MM. - Roger SAUDRAIS - Michel BRARD - Philippe COLLET - Michel BENEDETTI - Isabelle MORICEAU Adjoints

Dominique AVRIL - Catherine LEBOUCQ - Nicolas HARDY - Danièle DELMAS - Madeleine DENIS - Gilbert BOULANGER - Charles DAVENEL - Jean-Luc VALLET - Laure DUCLAUD-FOURMOND - Bernard MARTEL
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Christophe CANEPA

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLLET est désigné comme secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2014
- Approbation du Compte Administratif 2013 et du Compte de Gestion du Trésorier – Budget principal et budget annexe de l'assainissement -
- Affectation du résultat 2013 – Délibération
- Vote du budget primitif 2014 – Budget principal et budget annexe de l'assainissement – Délibération –
- Fiscalité directe locale – Taux 2014 – Délibération-
- Demande d'affiliation volontaire au CDG 35 (délibération)
- TAP – Temps d'Activités Périscolaires – Compte-rendu réunion du groupe travail du 20/02/2014
- Questions diverses ...

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Février 2014

Sans remarque particulière, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 Février 2014.

Approbation du Compte Administratif 2013 et du Compte de Gestion du Trésorier – Budget principal et budget annexe de l'assainissement
--

Le Maire, après avoir présenté le compte administratif 2013 des deux budgets, quitte la salle.

Budget principal - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de *Monsieur Roger SAUDRAIS*, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2013** dressé par Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire et Président, lequel s'est retiré de la séance, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du *Compte Administratif*, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCT. + INVEST.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2012 (1068)Part affecté/invest. 13		94 387,87 €	589 939,46 €			
Opérations exercice : 2013	1 192 715,90 €	1 648 920,54 €	658 087,65 €	804 380,85 €		
TOTAL 1	1 192 715,90 €	1 743 308,41 €	1 248 027,11 €	804 380,85 €		
Résultats clôture 2013 (R-D)		550 592,51 €	443 646,26 €			106 946,25 €
Restes à réaliser			133 789,94 €	32 435,73 €	101 354,21 €	
<i>Total Cumulé (1) + RAR</i>	<i>1 192 715,90 €</i>	<i>1 743 308,41 €</i>	<i>1 381 817,05 €</i>	<i>836 816,58 €</i>		
Résultat définitif		550 592,51 €	545 000,47 €			5 592,04

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus ;

Budget annexe - Assainissement – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de *Monsieur Roger SAUDRAIS*, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2013** dressé par Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire et Président, lequel s'est retiré de la séance, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du *Compte Administratif*, lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe : Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCT. + INVEST.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2012 (1068) Part affecté/invest. 13		113 574,38 €		64 613,34 €		
Opérations exercice : 2013	17 797,06 €	26 553,06 €	7 544,20 €	15 842,24 €		
TOTAL I	17 797,06 €	140 127,44 €	7 544,20 €	80 455,58 €		
Résultats clôture 2013 (R-D)		122 330,38 €		72 911,38 €		195 241,76 €
Restes à réaliser						
<i>Total Cumulé (I)+RAR</i>	<i>17 797,06 €</i>	<i>140 127,44 €</i>	<i>7 544,20 €</i>	<i>80 455,58 €</i>		
Résultat définitif		122 330,38 €		72 911,38 €		195 241,76 €

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus ;

Abstentions : 0

Avis contraire : 0

Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL

Approbation du COMPTE DE GESTION 2013 dressé par Monsieur le Trésorier

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2013 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013.
- *Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, dont celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, tel qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des *opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013*, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur *l'exécution du budget de l'exercice 2013* en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- *DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

Budget annexe assainissement

Approbation du COMPTE DE GESTION 2013 dressé par Monsieur le Trésorier

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le **Budget Primitif 2013** et les **Décisions Modificatives** qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013.
- *Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, dont celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, tel qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des *opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013*, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur *l'exécution du budget de l'exercice 2013* en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Abstention : 0
Avis contraire : 0
Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat

Monsieur le Maire informe que le Compte Administratif 2013 fait apparaître un résultat excédentaire pour la " *section de fonctionnement* " de **550 592,51 €** lequel peut faire l'objet d'une affectation.

Le besoin de la section d'investissement peut être estimé à 545 000,47 € comme suit :

- Déficit du reste à réaliser :	- 101 354,21 €
- Déficit d'investissement cumulé :	- 443 646,26 €
SOIT :	
- Déficit cumulé :	545 000,47 €

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance des propositions de Monsieur le Maire, de la "Commission des Finances" et en avoir délibéré :

- DECIDE D'AFFECTER le *résultat de fonctionnement* de la façon suivante :
 - 1068 : affectation résultat de fonctionnement à l'investissement : **443 646,26 €**
 - 002 : Le solde de l'excédent de fonctionnement 2013, soit **106 946,25 €** sera repris au budget primitif 2014.
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

Affectation du résultat Budget assainissement – 2014

Après avoir approuvé le compte administratif 2013 du budget assainissement par délibération du 19 mars 2014, présentant un excédent de fonctionnement de 122 330,38 euros et un excédent d'investissement de 72 911,38 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 122 330,38 euros à l'article 002 du budget primitif assainissement 2014
- de reporter l'excédent d'investissement de 72 911,38 euros à l'article 001 du budget primitif assainissement 2014.

Abstention : 0
Avis contraire : 0
Adopté à l'unanimité

Fiscalité directe locale – Taux 2014

Après avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose le vote des taux de fiscalité directe locale pour 2014 comme suit :

Taxe d'habitation : 16.74 %
Taxe Foncier Bâti : 17.24 %
Taxe Foncier non Bâti : 40.10 %

Soit le maintien des taux existants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition du Maire et de voter les taux de la fiscalité directe locale 2014 comme indiqué ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Abstention : 0
Avis contraire : 0
Adopté à l'unanimité

Madame HAMARD, secrétaire de mairie, présente sur vidéo projecteur des éléments d'analyse financière rétrospective portant sur la période de 2008-2013 faisant ressortir l'évolution :

- des recettes et dépenses de fonctionnement
- de l'épargne : épargne brute- épargne nette
- du produit fiscal total – ainsi que l'évolution du produit de chacune des taxes locales directes
- de la dette avec la capacité de désendettement de la commune.

Demande d'affiliation volontaire au CDG 35

Le Maire fait part du courrier du Président du CDG 35 – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – sollicitant l'avis de la commune sur la demande d'affiliation, à titre volontaire, du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande à compter du 1^{er} janvier 2014.

Il précise que la commune a la possibilité de faire valoir ses droits à opposition dans un délai de deux mois.

Selon la réglementation en vigueur, « il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à cette demande d'affiliation, à titre volontaire, à effet au 1^{er} janvier 2014, demande formulée par le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande.

<p>TAP- Temps d'Activités Périscolaires – Compte rendu du groupe de travail du 20/02/2014</p>
--

Philippe COLLET fait la présentation de l'état d'avancement de la réflexion du groupe de travail sur la mise en place des temps d'activités périscolaires.

Il présente l'organisation de la semaine scolaire retenue suite à la réunion de travail du 17 octobre 2013.

En résumé :

- TAP (Temps d'Activités Périscolaire) un jour sur deux de 15h15 à 16h30
- Les jours sans TAP : garderie gratuite de 16h à 16h30
- Mercredi matin : enseignement de 8h30 à 12 h pour l'école publique

Soit 2 journées de 5 h 30 d'enseignement, deux de 4 h 45 et une de 3 h 30

En maternelle de l'école publique, les enseignants doivent rester avec les enfants de 16 à 16h10, en conséquence le temps de soutien –APC- devra être décalé jusqu'à 16h40. La facturation du temps garderie n'interviendra qu'à partir de 16h45 comme aujourd'hui.

L'alternance des jours de TAP pour l'année scolaire 2014-2015 est convenue comme suit :

Lundi et vendredi :	Ecole publique
Mardi et Jeudi :	Ecole privée

et inversement chaque année.

Le projet d'organisation des TAP :

Le principe du projet pour *l'élémentaire* est :

- Découpage de l'année scolaire en 5 périodes de 6 à 8 semaines – entre chaque vacance scolaire -
- 5 thèmes d'activité
- Chaque groupe (par niveau de classe) change d'activité à chaque période
- Utilisation des locaux communaux : salle étage mairie pour informatique, salle judo au kiosque, cuisine de la cantine scolaire, salle parquet du kiosque, salle art plastique.

Le contenu des ateliers proposés a été élaboré par Jenny, chargée de la mise en œuvre des activités périscolaires.

Ses propositions s'inscrivent dans les objectifs de développement de la créativité, de la curiosité des enfants, d'encouragement de l'esprit collectif au travers d'animations ludiques, suscitant l'intérêt et la participation des enfants.

L'équipe d'animation sera composée de 4 agents communaux ayant déjà une expérience auprès des enfants soit par le centre de loisirs, soit par la garderie périscolaire. Un 5^e agent devra être recruté à temps non complet.

Il est entendu que le premier cycle, voir le premier trimestre, serviront de test à la mise en œuvre de ce dispositif. Des ajustements seront probablement à définir avec le groupe de travail.

Le projet relatif aux enfants de *maternelle* en précisant la nécessité de tenir compte :

. du rythme de chaque enfant : permettre le réveil échelonné du temps de sieste et intégrer facilement l'activité en place.

. proposer plusieurs activités courtes et douces

Elle prévoit 3 encadrants pour l'ensemble des enfants de la maternelle, dont un en gestion de la sieste. Les 2 autres encadrants pourront avoir chacun un groupe pour deux activités différentes. Voir les locaux possibles.

L'équipe d'animation sera composée des 2 ATSEM en fonction et d'un autre agent communal qui intervient régulièrement à l'école.

Le Maire indique que ponctuellement il pourra être fait appel à des bénévoles en appui à l'encadrant et il encourage les parents d'élèves à se porter volontaires également.

En conclusion, Philippe COLLET précise l'échéancier à venir :

- Une réunion publique avec tous les parents invités : à prévoir mi-avril
- Réalisation d'un sondage- pré-inscription auprès des parents à distribuer dans les deux écoles en mai-juin

Questions diverses

Lacher de lanternes volantes

Le Maire fait part de la demande d'un habitant de la commune tendant à obtenir une autorisation pour un lacher de lanternes brésiliennes à l'occasion d'un mariage.

Après renseignements pris auprès de la Préfecture – Direction de la Sécurité Civile- le Maire propose un avis défavorable compte tenu des nuisances et risques potentiels induits par cette pratique :

- Incendie sur des habitations ou d'autres bâtiments
- Pollution de l'environnement
- Gêne à la circulation automobile et aérienne à basse altitude

Le conseil municipal émet un avis défavorable à ce procédé.

Le Maire indique qu'il prendra donc un arrêté municipal, compte tenu de ses pouvoirs de police, pour interdire cette pratique sur l'ensemble du territoire communal.

En clôture de séance, le Maire remercie les membres du conseil municipal pour les 6 années passées dans de bonnes conditions et pour la confiance qui lui a été accordée dans l'exercice de ses fonctions de Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire,
Philippe COLLET

Le Maire
Bernard DELAUNAY